

Procès-verbal du CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020

Le dix-neuf novembre deux mille vingt à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Gétigné s'est réuni à l'Espace Bellevue, sous la présidence de Monsieur François GUILLOT, Maire de Gétigné et à la suite d'une convocation adressée le treize novembre deux mille vingt.

Présents : Cyril ALLAIN, Chantal AUDRAIN, Marion BERNARD, Mickaël BODET, Alex BOISSELIER, Gilles CHABAS, Céline DAVID, Séverine DOLLET (*arrivée à 20h10*), Olivier FOULONNEAU, Florian GRIMBERGER, François GUILLOT, Karine GUIMBRETIERE, Olivier JARRET, Jean-Jacques LE HÉRICY, Nadège LEMELLE, René LESIEUR, Patricia MANGIN-CAZES, Jonathan PEIGNÉ, Romuald POULNAIS, Étienne RIPOCHE, Carine SARTORI et Laurence VALTON.

Absents et excusés : Morgane BARBIER, Angéline BULOT, Bénédicte LOIRET, Lore PICHAUD et Stéphane RABILLER.

Pouvoirs : de Morgane BARBIER à Florian GRIMBERGER, d'Angéline BULOT à Nadège LEMELLE, de Bénédicte LOIRET à Karine GUIMBRETIERE, de Lore PICHAUD à Alex BOISSELIER, de Stéphane RABILLER à Olivier JARRET.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27 Présents : 21 Pouvoirs : 5 Votants : 26

Monsieur Alex BOISSELIER a été élu secrétaire de séance.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 22 octobre 2020

Le procès-verbal du Conseil municipal en date du 22 octobre 2020 a été transmis à tous les membres du Conseil municipal.

Mme GUIMBRETIERE, détenant un pouvoir, s'étant absentée au moment du vote, il n'y a que 24 votants.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, avec 24 voix pour,

APPROUVE le compte-rendu du Conseil municipal en date du 22 octobre 2020.

2. Délégations du Conseil municipal au maire

En application de l'article L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions, dans le cadre de ses délégations :

- 06/11/2020 : Vente de 4 lots de chaises du restaurant scolaire via le site aux enchères Agorastore :
Lots A, C et D (142 chaises) – M. Dominique FOUQUET 72470 SAINT MARS LA BRIERE : 586 €.
Lot B (17 chaises) – Mme Sophie DELPIERRE 44119 TREILLÈRES : 147 €.

Mme DOLLET arrive à 20h10.

PATRIMOINE, AMÉNAGEMENT, URBANISME

3. Présentation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

La révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) qui planifie l'aménagement du pays du vignoble nantais pour les 20 prochaines années a été prescrite lors du comité syndical du 10 février 2020.

M. Jonathan RETIÈRE, chargé de mission SCoT du pays du vignoble nantais en effectue la présentation :

Le SCoT est un document qui définit les stratégies d'aménagement et de développement durable à l'échelle d'un territoire à une échelle de 15 à 20 ans. Le rôle est d'assurer la cohérence entre de nombreuses politiques publiques et de servir de cadre de référence aux documents d'urbanisme locaux. Le Scot du vignoble nantais comprend 28 communes (communautés de Clisson Sèvre Maine Agglo et Sèvre Loire), soit 102 000 habitants.

Les orientations sont les suivantes :

- Préserver les ressources environnementales et paysagères avec la trame verte et bleue, la ressource en eau, la qualité de l'air et la transition énergétique.
- S'organiser autour de pôles de centralité supports d'équilibre et de dynamisme (Le Loroux-Bottreau avec la Chapelle Basse-Mer et Saint-Julien de Concelles, Vallet, Clisson – Gorges – Gétigné).
- Donner à l'agriculture la visibilité pour renforcer son rôle économique et patrimonial majeur : réduire la consommation d'espace, maîtriser les pressions urbaines, faciliter la diversification des activités agricoles.
- Valoriser et renforcer la qualité de vie du Pays du Vignoble Nantais : accompagner la densité et fixer des objectifs de mixité sociale.
- Soutenir le développement d'un système économique dynamique : mettre en place une offre économique stratégique lisible, prioriser la localisation du commerce en centre-ville.

La révision du SCoT engagée en février permettra de prendre en compte les évolutions réglementaires (loi ALUR, loi ELAN, STRADDET...) et les nouveaux besoins pour une approbation envisagée fin 2022, début 2023.

4. Présentation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 13 février 2020

M. CHABAS rappelle le cadre du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et les orientations définies par la commune. Le PLU définit un ensemble de règles urbaines et des prescriptions en termes d'aménagement à destination des communes. Il intervient dans un esprit d'équilibre entre la préservation des espaces naturels et le nécessaire développement des espaces urbains.

Plusieurs procédures permettent de faire évoluer le PLU : révision générale, révision simplifiée, modification, modification simplifiée, mise à jour, mise en compatibilité. Ces procédures sont définies selon le type de changements à apporter (ex : impact ou non sur le plan d'aménagement et de développement durable).

Pour la commune, le scénario de développement est basé sur 20 ans avec un échéancier tenant compte d'une croissance annuelle de + 1,3 %/an.

37,31 % des nouveaux logements se situeront en enveloppe urbaine et pour les extensions, en proximité immédiate du centre urbanisé. Des orientations d'aménagement et de programmation ont été prévues : huit pour de l'habitat, une dans le domaine économique et une pour des logements sociaux sur quatre réserves foncières.

Des gisements fonciers ont été identifiés dans trois villages desservis par l'assainissement collectif ainsi que pour les autres lieux-dits, 22 bâtiments où un changement de destination est possible.

5. Opposition au transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à la communauté d'agglomération de Clisson Sèvre et Maine Agglo

Monsieur le Maire explique que ce point est retiré de l'ordre du jour car la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 qui proroge l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 16 février 2021, prévoit à son article 7, le report du transfert de la compétence PLU aux établissements publics de coopération intercommunale (qui devait intervenir le 1^{er} janvier 2021), au 1^{er} juillet 2021. Les communes doivent désormais, si elles souhaitent s'opposer au transfert, délibérer dans les trois mois précédant le transfert, soit entre le 1^{er} avril 2021 et le 30 juin 2021.

6. Cession parcelle AZ 729p au 2 rue de la Croix des Verriers

M. et Mme YOUBI domiciliés au 6 rue de l'Aire Bidu souhaitent procéder à la vente de leur habitation mais il s'avère qu'une partie de leur propriété, pour partie construite, empiète sur une portion de la parcelle AZ 729 appartenant à la commune et située au 2 rue de la Croix des Verriers. Dès 2012, la commune leur avait adressé une proposition de cession en vue de la régularisation de la situation au prix de 80 € / m².

VU l'avis des domaines en date du 24 août 2020 estimant la parcelle AP 729p à 83 € HT le m² en UA ;
CONSIDÉRANT que la cession permet de régulariser l'occupation de la parcelle privée de la commune par une personne privée ;
CONSIDÉRANT que la commission patrimoine, aménagement et urbanisme réunie les 8 septembre et le 6 octobre a étudié le dossier et émis un avis favorable aux conditions de cette cession.

LE CONSEIL MUNICIPAL, avec 26 voix pour et une abstention,

DÉCIDE de céder la parcelle AZ 729p à M. et Mme YOUBI Philippe et Françoise, domiciliés au 6 rue de l'Aire Bidu à Gétigné (44190) pour une surface d'environ 29 m², en zone UA au prix de 83 € HT le m².

PRÉCISE que les frais de bornage seront à la charge de la commune et les frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

INTERCOMMUNALITÉ

7. Rapport de présentation 2019 sur la gestion des déchets ménagers et assimilés

Mme BERNARD procède à la présentation du rapport 2019 concernant les déchets. La mission de collecte et de traitement des déchets est un service public industriel et commercial, ce qui implique que le budget doit s'équilibrer sans apport du budget général, grâce à ces propres recettes (redevances des usagers, valorisation de filières). C'est le service environnement de la communauté d'agglomération (36 équivalents temps plein) qui gère ce service, avec un conseil d'exploitation propre aux déchets.

587 kg / habitant sont gérés chaque année. Les ordures ménagères sont collectées en porte à porte tous les 15 jours ou dans les points d'apports (colonnes enterrées ou aériennes). Les emballages sont collectés en sacs jaunes avec un passage tous les 15 jours. Des points d'apports volontaires sont répartis pour le verre, le papier et les vêtements. Il y a également sur le territoire quatre déchetteries et une halte éco-tri.

Le coût du service en 2019 (68,3 € / habitant, en deçà de la moyenne nationale de 95 €) ne couvre pas les dépenses du budget. Malgré une augmentation en 2020, les recettes restent insuffisantes et la situation nécessite de trouver rapidement des solutions.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

8. Création d'une commission pour l'opération cœur de bourg

Mme MANGIN-CAZES, conseillère déléguée au projet cœur de bourg, expose la démarche de l'opération « cœur de bourg ». Le calendrier prévisionnel pour un premier bilan est de 6 à 8 mois.

La première étape des groupes de travail sera de cartographier le bourg en organisant des visites de terrain et en s'appuyant dans un second temps de fiches thématiques. Un tableau comprenant les atouts et les faiblesses, les opportunités et projets sera effectué pour chaque thématique. Des objectifs seront ensuite identifiés en les hiérarchisant. En parallèle, une concertation sera faite auprès des habitants, usagers, associations, commerçants. Mme MANGIN-CAZES fera la synthèse avec chaque rapporteur de groupes de travail auprès du comité de pilotage constitué du maire et adjoints et d'un membre de la liste minoritaire.

Il est demandé s'il peut y avoir un suppléant au sein du comité de pilotage. La proposition n'est pas retenue.

Une suspension de séance de cinq minutes est accordée afin de déterminer la répartition de membres du conseil au sein de groupes de travail proposés.

LE CONSEIL MUNICIPAL, avec 26 voix pour et une abstention,

DÉSIGNE les membres suivants :

- *Comité de pilotage* : M. GUILLOT, Mme VALTON, M. GRIMBERGER, Mme GUIMBRETIERE, M. CHABAS, Mme SARTORI, M. BODET, Mme MANGIN-CAZES et Mme DOLLET.
- *Groupe de travail logement – patrimoine* : Mme AUDRAIN, Mme DOLLET, M. FOULONNEAU, M. PEIGNÉ, M. RIPOCHE.
- *Groupe de travail commerces – équipements* : M. BOISSELIER, Mme BULOT, Mme DAVID, Mme LOIRET.
- *Groupe de travail mobilité* : Mme BERNARD, M. JARRET, Mme LEMELLE, M. RABILLER.
- *Groupe de travail environnement – paysage* : M. ALLAIN, Mme BARBIER, M. LESIEUR, Mme PICHAUD.

INFORMATIONS DIVERSES

- Confinement à compter du 30 octobre 2020

Monsieur le Maire fait état de la phase 2 du confinement qui autorise plus d'activités économiques qu'au printemps. Les services publics restent ainsi ouverts. Pour le public, il est demandé de limiter les déplacements et de prendre rendez-vous s'il y a nécessité. La bibliothèque, le complexe sportif et l'espace Bellevue sont fermés. Un service de retrait de livres est organisé à la bibliothèque. Les personnes fragiles et isolées sont contactées par les services de la mairie. Il est demandé aux élus de bien vouloir remonter les situations d'urgence qui leur seraient connues.

Un masque a été distribué aux enfants de plus de 6 ans dans chaque école.

Reste à accompagner les associations et entreprises qui ont fait remonter des difficultés.

- Autorisations diffusion mail et impressions

Les conseillers municipaux sont sollicités pour faire part de leur accord ou non pour diffuser leur adresse mail en interne et/ou aux collectivités et institutions. Mme SARTORI insiste sur le fait que l'utilisation des adresses mail ne peut se faire que pour l'activité de l' élu et pour aucun autre usage.

Une demande est également faite pour savoir si les conseillers souhaitent disposer des documents papier des réunions de conseil municipal.

- Informations sur le bureau de poste

La Poste nous a informés de la date de fermeture de leur bureau (4 décembre) et du transfert de l'activité au bureau de tabac – presse le 7 décembre. Les services financiers ne seront plus assurés. Monsieur le maire rappelle qu'il s'agit d'une entreprise privée et de leur décision. Une communication par la poste est prévue mais n'a pas été faite à ce jour.

M. POULNAIS interroge sur la dématérialisation des services publics et de l'accès par les usagers.

La bibliothèque assure une initiation individuelle à l'informatique mais il ne s'agit pas d'un accompagnement aux démarches administratives.

Le département et la région mettent en place des médiateurs numériques sur le territoire.

- Réunions de conseil municipal 2021

Les réunions pour le début de l'année 2021 sont programmées : 28 janvier, 18 février, 25 mars, 22 avril 2021.

- Création de semis d'arbres et d'arbustes sur une parcelle communale

M. LESIEUR relate la création, le 14 novembre, de semis d'arbres et d'arbustes sur une parcelle communale à proximité du garage Havard, près du Douet. La période de confinement n'a pas permis de convier les habitants. Deux agriculteurs, un employé communal, un citoyen spécialiste et un élu sont intervenus. Le paillage stocké à l'espace Bellevue et préparé suite aux élagages, a été apporté et réparti. Des graines locales de chênes, frênes, pruneliers sauvages, aubépines, églantiers et poiriers sauvages ont été déposées sur plus de 350 mètres linéaires.

- Groupe de travail « refonte du site internet »

Mme SARTORI fait part de la création d'un groupe de travail pour la refonte du site internet qui sera piloté par Mme BULOT.

- Prochaines commissions :

Mobilité, accessibilité et environnement / Patrimoine, aménagement, urbanisme : 1^{er} décembre, 18h30

Social puis CCAS : 2 décembre à 18h

Finances – ressources humaines : 7 décembre 18h30

Mobilité, accessibilité et environnement : 8 décembre, 18h30

Enfance, jeunesse, affaires scolaires : 16 décembre, 18h30

La séance est levée à 23h41.